



Séparation conjoints pacsés

Par **jean23**, le **23/04/2009** à **23:32**

Bonjour,

Je suis pacsé avec mon amie.

Elle m'a trompé, et a quitté le domicile conjugal (une maison achetée il y a 2 ans en indivision) depuis plusieurs mois.

Elle vit aujourd'hui dans son propre appartement.

Elle me réclame un loyer de par le fait que je vis toujours dans la maison. Nous sommes toujours pacsés.

Je paie la moitié des traites de l'emprunt et elle l'autre moitié.

Quel moyen de pression a-t-elle sur moi pour m'obliger à payer un loyer (en plus des traites de l'emprunt que je paie à 50/50) sachant que de toute façon nous allons mettre la maison en vente d'un commun accord.

Merci pour votre aide,

Par **jeetendra**, le **24/04/2009** à **08:09**

bonjour, vous êtes du fait de l'achat du bien immobilier en commun en [fluo]indivision[/fluo], même si vous remboursez la moitié du prêt, elle rembourse l'autre moitié, vous habitez la maison achetée en commun, elle non et doit se loger à ses frais, elle peut donc vous réclamer de façon légitime une [fluo]indemnité d'occupation[/fluo], sinon elle est lésée, prenez contact avec un notaire, un avocat pour une issue amiable et équitable, cordialement

Par **jean23**, le **25/04/2009** à **18:06**

ok bien compris, merci.

Mais je trouve que moralement, lui payer un loyer après ce qu'elle a fait et alors que c'est elle qui est partie est anormal.

Je n'ai pas du tout cherché cette situation où je me retrouve seul dans la maison.

Si aujourd'hui elle doit se loger à ses frais, c'est que la cohabitation avec son amant (qui est

un homme marié) ne se fait pas comme elle l'aurait souhaité. Ils se disputent régulièrement au point que finalement chacun loue un appartement en plus de leur domicile conjugal respectif.

Est ce que le fait de ne pas avoir encore rompu le pacs peut me permettre de ne pas payer ce loyer si elle en réclame un ?